

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. GERVAIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Exposition nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et protégés - Participation de la Ville

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés propose une exposition photographique « Les patrimoines de France » sur les grilles du jardin du Luxembourg à Paris, pour le second semestre 2013.

Outil de valorisation globale, ce projet collectif est l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir à un très large public les patrimoines architecturaux, urbains et paysagers qui façonnent nos cadres de vie. Quatre-vingt villes et territoires pourront ainsi être mis en avant au sein de cette exposition.

Afin que la Ville de Dijon, secteur sauvegardé et ville d'art et d'histoire, puisse figurer parmi les territoires retenus, il convient de formuler, auprès de l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, une demande de participation et de contribuer aux frais de réalisation de l'exposition à concurrence de 3 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la participation de la Ville à l'exposition nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et protégés ainsi que sa contribution aux frais de réalisation de cette dernière, à hauteur de 3 000 € ;

2 - m'autoriser à en formuler la demande ainsi qu'à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ